# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## SIDA

Question écrite n° 8455

### Texte de la question

M Jean Proveux interroge M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la mise en oeuvre du plan national de lutte contre le SIDA presente au conseil des ministres du 3 novembre 1988. Ce plan souligne notamment la necessite de renforcer le travail d'information, d'education et de formation afin de freiner la transmission de la maladie. Un plan de prevention et d'education sanitaire doit etre mis a l'etude dans chaque ministere. C'est pourquoi il lui demande de lui preciser quelles seront les possibilites de formation offertes aux travailleurs sociaux. Les jeunes auxquels ces professionnels s'adressent peuvent etre particulierement exposes aux risques lies a cette maladie. Un programme de formation specifique est-il envisage pour ces personnels ?

### Texte de la réponse

Reponse. - Le plan national de lutte contre le SIDA adopte par le conseil des ministres du 3 novembre 1988 met en effet l'accent sur la prevention et l'information. Dans cet esprit, chaque departement ministeriel concerne est appele a elaborer un plan de prevention et d'education sanitaire adapte aux besoins de certaines populations comme les eleves, les etudiants, les appeles du contingent ou des groupes particulierement exposes tels les prostitue(e)s, les toxicomanes, les detenus. A cet egard, il revient a l'Agence nationale de lutte contre le SIDA recemment mise en place d'assurer un role de coordination et d'impulsion. La garantie d'efficacite de ces actions repose sur des acteurs dotes d'un savoir-faire approprie. Aussi, amplifiant un dispositif elabore a la fin de 1987, des credits specifiques importants sont prevus afin d'accorder a 4 000 formateurs supplementaires choisis parmi les enseignants, les educateurs, les travailleurs sociaux en 1989, a 6 000 en 1990 et a 8 000 en 1991, la formation necessaire qui leur permettra d'etre des relais de l'information relative a cette maladie aupres des populations.

### Données clés

**Auteur :** M. Proveux Jean
**Circonscription :** - Socialiste
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 8455
**Rubrique :** Sante publique
**Ministère interrogé :** solidarité,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern
**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 23 janvier 1989, page 340